

« Cette France-là », ou la

Depuis le début de la présidence Sarkozy, et au rythme d'un volume par an, une équipe de chercheurs et de militants analyse la politique d'immigration du gouvernement. A l'occasion de la sortie du deuxième volume *, rencontre avec Michel Feher, philosophe et président de l'association éditrice.

Propos recueillis par Michel ZUMKIR,
co-responsable du groupe de travail « Etrangers et immigrés » de la LDH

* Cette France-là 01 07 2008/30 06 2009 (volume 2), association Cette France-là/La Découverte, avril 2010, 432 pages, 18 euros.

Michel Zumkir : A quelle occasion est née l'association « Cette France-là » ?

Michel Feher : Nous avons commencé par proposer une série de six affiches pendant l'élection présidentielle de 2007. Nous invitions chacun à les faire circuler et à les coller. Il s'agissait de portraits de sans-papiers expulsés. Sur chacune des affiches, le même slogan : « Cette France-là, vous l'aimez ? Vous pouvez la changer. » Si notre opération a connu un grand succès, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances ! Nous nous sommes alors demandé ce que nous allions faire. C'est là que ce projet de publication, un peu mégalomane, a vu le jour.

M. Z. : Qui sont les membres de l'association ?

M. F. : Au départ, nous étions un groupe d'amis, des chercheurs venant de plusieurs disciplines (sociologie, philosophie, droit...). Nous n'étions pas spécialistes de l'immigration. Des militants associatifs et des journalistes nous ont rejoints. Ensemble, nous avons décidé de faire non pas une expertise, mais une contre-expertise de la politique d'immigration. Nous avons posé - et nous continuerons de poser - à cette politique trois questions fondamentales : que fait-elle à celles et ceux qui la subissent, les migrants

eux-mêmes ? ; que fait-elle à celles et ceux qui la conçoivent et la mettent en œuvre ? ; quelle est sa cohérence et à quoi répond-elle, quelle est sa (véritable) rationalité ?

M. Z. : Si le livre répond à ces trois questions, sa structure est en quatre parties. Quelles sont-elles ?

M. F. : La première partie propose des portraits de sans-papiers et de demandeurs d'asile. La deuxième décrit la politique d'immigration dans ses diverses dimensions : asile, immigration familiale, travail, lutte contre l'immigration irrégulière, justice... Ensuite, nous dressons de nouveaux portraits, cette fois-ci, des préfets. Pas seulement pour le plaisir de les « outer »⁽¹⁾ mais aussi parce qu'ils ont un rôle essentiel dans cette politique. La loi « Sarkozy 2 » de 2006 leur a donné une autonomie et des pouvoirs inédits. Pour terminer, nous posons la question de la cohérence de cette politique.

M. Z. : Cette cohérence n'est pas abordée de la même façon dans le premier et le deuxième volume. Dans ce dernier l'Europe a une part plus importante. Pourquoi ?

M. F. : Dans le premier volume, nous avons montré que la rationalité dont se prévaut la politique française d'immigration n'est pas celle qu'elle prétend être. Si elle

se présente comme animée par un souci de prévoyance démographique, de pragmatisme économique, d'intégration des migrants en situation régulière, de préservation et de renforcement de l'Etat de droit, les résultats n'y sont pas. Ce qui ne signifie pas qu'elle est irrationnelle mais que sa rationalité est autre, avant tout politique. Elle appartient à la culture du résultat : montrer que quand on veut, on peut. Pour transformer cette affirmation en un objectif politique, il faut choisir ce que l'on veut, et choisir ce que l'on veut en ne choisissant que ce que l'on peut. S'il est difficile d'arracher un point de croissance avec les dents, compliqué d'unir les deux rives de la Méditerranée, de faire des politiques de civilisation ou de sauver toutes les femmes martyrisées dans le monde, il est plus facile d'expulser vingt-cinq ou trente mille immigrés sans papiers par an. Ainsi nous avons pu montrer la place cruciale de la politique d'immigration dans la politique générale de Nicolas Sarkozy, et plus généralement dans les Etats néolibéraux, dont la France sarkozyste en est l'exemple le plus candide. Nous poursuivons ce développement dans le deuxième volume mais en l'axant davantage sur l'Europe. Car si les arguments avancés par Eric Besson sont assez caduques et ne tiennent pas bien la route, il n'a pas tort quand il martèle que tous nos voisins font la même chose. C'est une homogénéisation par le bas, une « francisation » en quelque sorte des politiques européennes d'immigration. C'est pendant la présidence française qu'a été adopté, en octobre 2008, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

(1) Faire leur coming-out à leur place.

contre-expertise critique

Cette France-là, vous l'aimez ?



Le véritable objet de la politique d'immigration est de construire une perception d'« immigration subie ». Selon les besoins politiques du moment, l'administration peut se montrer ferme en expulsant et en ne renouvelant pas les titres de séjour, ou exhiber sa prétendue humanité en régularisant.

M. Z. : Dans cette partie historique sur l'Europe, vous mettez en évidence les différentes tendances qui animent sa politique d'immigration. Pourriez-vous nous les expliquer ?

M. F. : Le discours sécuritaire commençait, fin des années 1980, début des années 1990, à être utilisé pour compenser les inquiétudes dues à la mondialisation et au régime économique-politique dans lequel elle se déroulait. Mais il était contrebalancé par des phénomènes économiques fondamentaux. Dès lors qu'étaient libéralisés les échanges de biens et de services, mais surtout les mouvements de capitaux, ne pas libéraliser les flux migratoires aurait eu des points d'étranglement violent. Il ne fallait donc pas exagérer de ce côté-là. Un certain nombre

de gouvernements ont d'ailleurs compris qu'il fallait favoriser la migration économique. Ajoutons à cela qu'afin de compenser la baisse des droits sociaux, le droit européen a eu tendance à être de plus en plus vigilant quant aux discriminations, ce qui a, d'une autre manière, limité la stigmatisation des étrangers. L'Europe résistait donc plus que les nations. La situation a changé après le 11 septembre 2001. La crainte d'un terrorisme venu de dehors a poussé les Etats-nations à se cuirasser de façon policière, et l'Europe à accepter de participer à une protection plus forte du territoire. L'entrée en guerre contre l'Irak a été un autre moment marquant. Elle a eu un effet paradoxal sur l'immigration. Les pays de la vieille Europe vont refuser d'obéir à Bush, n'iront pas

prêcher la bonne parole démocratique en Irak mais ils vont vouloir protéger leur territoire, autrement dit, filtrer les frontières, être davantage soucieux d'intégration. Entendons-nous bien, être soucieux d'intégration ne signifie pas dépenser de l'argent pour une politique de la ville, mais signifie mieux surveiller les étrangers sur notre sol. A mesure que l'opération irakienne a périclité, cette vision européenne a triomphé partout. Les choses sont plus nettes encore depuis 2005, après les résultats français et néerlandais au référendum sur l'Europe.

M. Z. : C'est après ce référendum que Nicolas Sarkozy lance son opposition célèbre entre « immigration subie » et « immigration choisie »...

M. F. : Nicolas Sarkozy a tiré au

ACTUALITÉ

Politique d'immigration

moins deux leçons de ce référendum : les gens trouvent que l'Europe ne les protège pas assez et qu'elle se fait sans eux. Il y a répondu à sa manière. Plutôt que d'améliorer la protection sociale – puisqu'il ne s'agissait pas de changer la politique économique européenne –, il a décidé que l'Europe protégerait ses habitants contre l'immigration. Et puisqu'il ne s'agissait pas non plus de revenir sur l'Union européenne, les immigrés visés ne seront pas, pour le dire de manière un peu caricaturale, les plombiers polonais mais plutôt les familles maliennes, autrement dit, l'immigration extracommunautaire. Le concept d'« immigration choisie » sert à montrer aux gens qu'on a le souci de la souveraineté, non seulement de l'Etat, mais aussi de celle du peuple. On leur donne l'impression qu'ils participent à la vie de l'Europe et à celle de la nation. Ainsi que le dit Nicolas Sarkozy : « *On a quand même bien le droit de choisir qui on invite chez soi.* » En réalité, cette « immigration choisie » n'est qu'un gimmick⁽²⁾ pour faire passer la notion d'« immigration subie ». La fameuse carte « Compétence et talent » n'a été distribuée qu'à cent quatre-vingt personnes. L'« immigration subie » a été, quant à elle, étendue. Elle inclut non seulement les sans-papiers mais aussi l'immigration familiale et les demandeurs d'asile, tous ceux qu'on n'a pas fait venir pour travailler, pour enrichir la France. Bien évidemment, il ne s'agit pas de renvoyer tout le monde, de supprimer le droit au regroupement familial ou au mariage binational, mais plutôt de soumettre les étrangers à un soupçon permanent. Le véritable objet de la politique d'immigration est de construire cette « immigration subie », de produire une masse de gens mis à la disposition de l'administration. Selon les besoins politiques du moment, celle-ci peut se montrer ferme en expulsant et

Pour continuer à montrer qu'il avait la situation en main, Nicolas Sarkozy a repris son discours sécuritaire habituel : sévir contre les trafiquants de drogue, lutter contre la violence à l'école et l'immigration irrégulière. C'est tout ce qu'il a à offrir.

(2) Mot anglais qui désigne un procédé astucieux destiné à provoquer un effet marquant.

Pour en savoir plus : <http://www.cettefrancela.net/>.

en ne renouvelant pas les titres de séjour, ou exhiber sa prétendue humanité en régularisant et en aidant à l'« intégration ». Telle est la logique profonde que nous avons mise à jour.

M. Z. : *En janvier 2009, Eric Besson remplace Brice Hortefeux au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. En quoi leurs politiques varient-elles ?*

M. F. : On compte essentiellement trois différences, deux que l'on peut dire « subies », et une « choisie ». Le caractère fictionnel de l'« immigration choisie » ayant commencé à se voir, il a fallu trouver la bonne manière de la liquider. La crise y a aidé. Il n'en a plus été question dans la feuille de route qu'a reçue Eric Besson du président de la République. L'autre différence « subie » est, elle aussi, liée à la crise. Quand elle est survenue, Nicolas Sarkozy a été le plus réactif des chefs d'Etats occidentaux. Il a promis la moralisation du capitalisme, la croissance verte, le retour des emplois. Il n'a tenu aucune de ces promesses, puisque aucune des mesures prises n'était là pour ça. Aussi, pour continuer à montrer qu'il avait la situation en main, il a repris son discours sécuritaire habituel : sévir contre les trafiquants de drogue, lutter contre la violence à l'école et l'immigration irrégulière. C'est tout ce qu'il a à offrir, la fuite en avant de sa politique, avec le grand débat sur l'identité nationale pour la relancer. Malgré le flop dont celui-ci a été l'objet, Nicolas Sarkozy poursuit la politique qu'il a toujours menée. Non parce qu'il y croit, mais parce qu'il n'a rien d'autre à offrir. On pourrait lui appliquer la réponse qu'avait faite Samuel Beckett à *Libération* quand il lui a été demandé : « *Pourquoi écrivez-vous ?* » : « *Bon qu'à ça.* » Le seul changement véritablement « choisi » est celui de la rhétorique.

M. Z. : *Pourriez-vous l'expliquer ?*

M. F. : Tout en récusant la « démagogie de l'ouverture des frontières », Eric Besson ne cesse de vanter la générosité de la France. Je prendrais deux exemples. Les couples binationaux et les demandeurs d'asile. Pendant longtemps, on a prétendu qu'au vu de leur nombre élevé, les mariages binationaux étaient, le plus souvent, faux. Désormais la rhétorique est tout autre, on dit : « Formidable ! Tous ces couples binationaux prouvent que la France est le pays du métissage, de la diversité. Préservons ce métissage et cette diversité en veillant à bien distinguer les mariages sincères des mariages blancs, voire gris. »

Le même raisonnement s'applique au droit d'asile. Quand Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, il dénonçait la place prédominante de la France concernant les demandes d'asile. Pour lui, s'il y en avait autant, c'est parce qu'elles étaient malhonnêtes. Désormais, Eric Besson vante les bons résultats de la France en matière d'asile. Et affirme que pour ne pas ternir cette belle générosité, il ne faut pas accueillir les faux demandeurs d'asile. C'est le soupçon généralisé.

M. Z. : *En plus de la sortie du deuxième volume de Cette France-là, on parle beaucoup de votre nouvelle action. Quel en est le principe ?*

M. F. : Nous avons soufflé le projet d'un audit de la politique d'immigration à toute une série de députés, de sénateurs et de députés européens. Une vingtaine de parlementaires de tout bord ont répondu à notre sollicitation. Il pourrait prendre la forme d'une mission d'information parlementaire ou, si le gouvernement et la majorité décident que ce n'est pas une bonne idée, une mission officieuse parlementaire. Un rapport sera publié en janvier prochain. ●